



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.747**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-14498- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VENTE DU LOT N°8 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - APPARTEMENT 1ER
ETAGE 112.99M² - CADASTRE AT 160**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE DU LOT N°8 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - APPARTEMENT 1ER ETAGE 112.99M² - CADASTRE AT 160 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire d'un appartement de 112,99 m² (loi Carrez), constituant le lot n°8 d'une copropriété située au 5 rue Pierre et Marie Curie, qu'elle a acquis par acte administratif numéro 24263 en date du 22 août 1978.

Par délibération du 16 décembre 2008, il a été décidé de mettre en vente ce bien immobilier, au moyen d'une procédure de vente aux enchères et à une mise à prix de 351 000€ soit inférieure de 10% à l'avis des domaines en date du 13 mai 2008 qui estimait ce bien à 390 000€

Lors de la séance de vente aux enchères du 21 janvier 2010, le bien n'a trouvé aucun acquéreur. Suite à cette carence d'enchères, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 05 mars 2010 a décidé de remettre en vente ce bien, au prix de 320 000€ qui correspond au prix du marché actuel, au moyen d'une procédure d'offres sous plis cachetés.

L'avis de France Domaines étant périmé une nouvelle saisine des services fiscaux est intervenue le 19 juillet 2010, un nouvel avis a été rendu le 03/09/2010 estimant le bien à 339 000€

Celui-ci a fait l'objet d'une publicité en vue d'une vente dans la presse et sur le site Internet de la Ville. Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 17 Février 2011, 4 offres ont été déposées auprès de la Direction du Foncier.

Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 18 février 2011 et celle-ci à donner un avis favorable pour la vente de l'immeuble à Monsieur Harry DUANI au prix de 321 000€, avec acceptation d'une condition suspensive d'obtention de prêt.

Monsieur DUANI nous a remis, lundi 16 mai, l'offre de prêt de sa banque.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241- 1 et L2241-6 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaines en date du 03 septembre 2010 estimant le bien à 339 000€
- **DECIDER** de l'aliénation de l'appartement du 1^{er} étage, constituant le lot n°8, du 5 rue Pierre et Marie Curie à Aix-en-Provence cadastré AT 160 situé en Zone UA du POS et d'une superficie de 112.99 m² à Monsieur Harry DUANI au prix de 321 000€ selon les modalités décrites ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la Ville.

**2011.747 - VENTE DU LOT N°8 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - APPARTEMENT
1ER ETAGE 112.99M² - CADASTRE AT 160**

Présents et représentés	: 45
Présents	: 34
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**